



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Siège Administratif

6 rue Dupanloup
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 62 44 48
Fax : 02 38 52 11 57

N/réf : SD/0702021

Affaire suivie par : Nathalie Villermet

Madame Nelly OLIN

Ministre de l'Écologie et du Développement
Durable
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Orléans, le 16 février 2007

Objet : Demande de suivi du plan national d'élimination PCB

Madame la Ministre,

Considérant la dangerosité des PCB et leurs impacts persistants lorsqu'ils se retrouvent dans notre environnement, une vaste action a été engagée pour la suppression de ces polluants au niveau européen (directive européenne n°96/95/CE) et en France (décret du 18 janvier 2001 complétant celui du 2 février 1987). Notamment, après une phase d'inventaire (qui s'est révélé très incomplet), un plan national d'élimination des appareils contenant des PCB a été mis en place par votre ministère, assisté par l'ADEME et une commission nationale. Approuvé par arrêté du 26 février 2003, ce plan prévoit une élimination totale de tous les appareils pour la fin 2010, avec des échéances intermédiaires pour les plus anciens ; des plans particuliers ont par ailleurs été approuvés pour les détenteurs de parc importants.

France Nature Environnement tient à vous faire part de sa grande inquiétude face au suivi de ce plan et nous vous demandons de bien vouloir vous saisir de ce sujet qui, pour le moment, n'est pas traité convenablement. La commission de suivi du plan, qui n'est malheureusement plus officielle, ne siège qu'une fois par an, et il est à ce jour impossible de savoir si l'échéance d'élimination de la fin 2006 fixée pour un grand nombre d'appareils a bien été respecté.

En effet, vos services, et surtout ceux de l'ADEME, ne disposent pas de moyens suffisants pour suivre sérieusement ce plan. Lors de la dernière réunion de cette commission en décembre 2006, l'ADEME a indiqué qu'un budget de 400 000€ lui était nécessaire pour suivre de 2007 à 2010 ces travaux et permettre à la France de répondre à la. Depuis, rien ne semble avoir été débloqué, le plan national n'est donc suivi que très partiellement. Or le bilan qui serait à dresser à cette échéance de fin 2006, approximativement à mi parcours du plan, est essentiel, notamment pour repérer un éventuel dérapage, amenant le non respect de l'échéance finale de la fin 2010, qui mettrait la France dans l'impossibilité de respecter ses engagements.

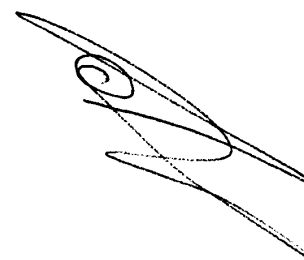
Il ne semble pas possible de répondre aujourd'hui à des questions pratiques sur l'application du plan : tous les appareils fabriqués antérieurement à 1974 ont-ils bien été éliminés ?

Nous notons au contraire de nombreux dysfonctionnements: outre le caractère incomplet de l'inventaire national évoqué ci-dessus, il faut citer : suivi du plan général inexistant (seuls les plans particuliers sont suivis), manque d'implication des préfetures, manque de suivi et contrôle des ferrailleurs (nous savons que certains traitent, en dépit de la loi, ces déchets), suivi environnemental annuel -pourtant prévu dans le plan- totalement inexistant, absence de donnée sur les exportations d'appareils (relevant pourtant de la convention de Bâle), problème de la fin de vie des appareils dépollués pour lesquelles aucune traçabilité n'est prévue (alors que tout laisse à croire que certains d'entre eux contiennent encore plus de 500 ppm dans leur structure). Egalement, EDF qui est le plus gros détenteur, n'apporte pas les garanties suffisantes nécessaires au respect du plan (problème d'exportation et de bonne élimination, d'échelonnement d'élimination des appareils contaminés, de traçabilité des appareils dépollués, etc.). Tous ces éléments sont en infraction par rapport à la Directive européenne.

Notre dernier bulletin mensuel évoque des incidents récents qui montrent que les effets des PCB susceptibles d'être dispersés sont réels et que des milieux continuent d'être contaminés largement.

Si la France ne se donne pas les moyens, rapidement, de suivre enfin convenablement ce dossier, France Nature Environnement se verra obligé, considérant ses statuts, de communiquer largement au niveau national et européen sur cette problématique, qui concrètement implique des contaminations inadmissibles de notre environnement par un polluant très toxique, au surplus persistant et bio accumulateur.

En restant à votre disposition pour expliciter au mieux notre point de vue, et certain de l'attention que vous accorderez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération."



Sébastien Genest
Président de France Nature Environnement

Copie :
Madame Pappalardo, Présidente de l'ADEME
Monsieur Laurent Michel, Directeur de la DPPR du MEDD